# CHANOINES, OFFICIERS ET DIGNITAIRES DU CHAPITRE CATHÉDRAL DE CAMBRAI (1357-1426)

ÉTUDE PROSOPOGRAPHIQUE ET INSTITUTIONNELLE

PAR

DAMIEN LOURME

licencié ès lettres

# **SOURCES**

L'étude du chapitre cathédral de Cambrai et de ses membres repose sur le dépouillement de l'ensemble de son important fonds d'archives. Celui-ci est conservé aux Archives départementales du Nord, à l'exception notable des registres de délibérations capitulaires dont la série, débutant en 1364, est déposée à la Bibliothèque municipale de Cambrai. Les registres de comptes du chapitre forment des séries assez complètes et riches en informations, de même que certains cartulaires et formulaires et que les actes originaux du même chapitre. En outre, beaucoup de renseignements complémentaires ont été glanés dans les registres de délibérations capitulaires et de comptes des collégiales Saint-Géry et Sainte-Croix de Cambrai. Enfin, les registres pontificaux, indispensables à toute étude prosopographique à cette période sont en partie publiés (registres du XIV siècle); les registres des papes de Pise et des débuts du pontificat de Martin V, qui permettent d'étendre l'étude au-delà du Grand Schisme, ont été dépouillés aux Archives vaticanes : registres de lettres communes (1410-1417) et de suppliques (1417-1426); collectories 195.

# PREMIÈRE PARTIE

# CADRE GÉOGRAPHIQUE ET CONTEXTE HISTORIQUE

## CHAPITRE PREMIER

CAMBRAI DES ORIGINES AU XIV<sup>e</sup> SIÈCLE : RAPPEL HISTORIQUE

Il convient de rappeler l'histoire mouvementée de la ville de Cambrai depuis ses origines, l'étendue du pouvoir de ses évêques et les convoitises que ses puissants voisins firent peser sur elle. Au milieu du XIV siècle, l'influence du roi de France était prépondérante sur la cathédrale et sur la ville, pourtant située hors des limites du royaume.

# CHAPITRE II

SITUATION ECCLÉSIASTIQUE DE LA CITÉ ET DU DIOCÈSE DE CAMBRAI

Subdivisé en six archidiaconés, eux-mêmes divisés en dix-huit doyennés, le diocèse de Cambrai se signale par son étendue.

La cité possède un réseau serré d'églises. La cathédrale, pour être de loin la plus prestigieuse, n'est que la première d'un grand nombre d'institutions religieuses de tous ordres et de toutes dimensions, avec lesquelles elle entretient des liens parfois étroits.

# DEUXIÈME PARTIE

LES MEMBRES DU CHAPITRE

# CHAPITRE PREMIER

### LES EFFECTIFS DU CHAPITRE

Le chapitre cathédral était composé de cinquante prébendes, correspondant depuis 1268 à quarante-sept chanoines. Deux tiers des prébendes étaient à la collation de l'évêque et un tiers à celle du chapitre.

# CHAPITRE II

#### DIGNITAIRES ET OFFICIERS

Les dignités (prévôt, doyen et six archidiacres) et les offices (chantre, écolâtre et trésorier) étaient bien souvent détenus par des clercs absentéistes.

#### CHAPITRE III

#### LE RECRUTEMENT DES MEMBRES DU CHAPITRE

Avant 1398, les collations pontificales étaient de règle : les rares collations ordinaires s'expliquaient le plus souvent par des raisons conjoncturelles. Les évêques se constituaient un groupe favorable au sein du chapitre, composé de leurs officiers et de leurs proches. Les soustractions d'obédience, appliquées strictement à Cambrai, profitèrent incontestablement à la fois aux serviteurs des princes et aux officiers de l'évêque qui, en proportion, ne furent jamais aussi nombreux à être reçus chanoines. La restitution d'obédience assura une revanche au pape Benoît XIII, car les collations pontificales reprirent avec une force nouvelle. La période comprise entre le concile de Pise et l'élection du pape Martin V apparaît surtout dominée par la confusion, à cause de la persistance de la course aux prébendes, et du mouvement de contestation qui s'en prenait au pape Jean XXIII. Le pape incontesté Martin V dut, semble-t-il, composer, car les collations ordinaires tendent, dans les premières années de son pontificat, à être aussi nombreuses que les collations pontificales (40 % contre 49 %).

# CHAPITRE IV

#### LA BRIGUE DES BÉNÉFICES

Sauf pendant la période des soustractions d'obédience, les grâces expectatives délivrées par les papes étaient pour beaucoup dans les inconvénients du système bénéficial, en particulier lorsque, après la déposition de Jean XXIII, ses expectatives continuèrent, à Cambrai, à être prises en compte. Les litiges furent d'ailleurs plus fréquents que jamais sous les papes de Pise et jusqu'à l'élection de Martin V. Les droits et conditions d'entrée étaient à Cambrai tout à fait comparables à ceux des autres cathédrales.

# CHAPITRE V

# LES ORIGINES DES MEMBRES DU CHAPITRE

Origines géographiques. – Avant le Grand Schisme, l'influence conjuguée des papes méridionaux et de l'Auvergnat Pierre André, évêque de Cambrai de 1348 à 1369, assura la présence, finalement peu durable, d'un fort contingent originaire d'Auvergne et du Limousin (30 % du total des chanoines reçus alors). Ensuite, la situation évolua assez lentement mais sûrement vers une régionalisation accrue du recrutement (34 % des chanoines reçus après 1417 étaient originaires du diocèse). On note parallèlement une progression constante du nombre de chanoines originaires de contrées flamingantes.

Origines sociales. – La noblesse locale disparut presque complètement du chapitre après 1360. Mais près du quart des chanoines (23 %) étaient d'origine noble, tout au long de la période étudiée : le prestige du chapitre doit être la cause de cette proportion relativement forte. Très peu de chanoines sont d'origine bourgeoise ou modeste, bien que cette dernière catégorie soit représentée, à l'occasion, mais non sans difficulté.

Age des chanoines. – On constate un très grand échelonnement des âges. Le nombre de chanoines-enfants (15, soit 5 % des chanoines) est à relever.

Le degré dans les ordres sacrés. – Les soustractions d'obédience durent avoir un effet bénéfique en ce domaine : 90 % de nouveaux chanoines ayant les ordres majeurs et 30 % de prêtres, soit des chiffres exceptionnels. En temps ordinaire et dans leur quasi-totalité, les chanoines ne recevaient les ordres que contraints par les obligations des bénéfices qu'ils obtenaient.

Les études. – Si le chapitre cathédral semble comporter relativement peu de chanoines gradués, les informations que l'on peut recueillir à leur sujet (matières, grades, université fréquentée) sont très comparables à celles que l'on possède sur d'autres chapitres.

### CHAPITRE VI

# LA PRÉSENCE AU CHAPITRE DE CAMBRAI DANS LA CARRIÈRE D'UN CHANOINE

Certains chanoines de la cathédrale de Cambrai (27 %) disposaient également d'une stalle dans l'une ou l'autre (parfois dans les deux) collégiale de la ville. D'après les sources cambrésiennes autres que celles du chapitre, les chanoines (résidents) de la cathédrale avaient des relations suivies avec la ville, où ils avaient certes plus d'un titre pour intervenir.

# TROISIÈME PARTIE

# LE CHAPITRE CATHÉDRAL AU JOUR LE JOUR

### CHAPITRE PREMIER

CADRE DE VIE, RÉSIDENCE ET REVENUS DES CHANOINES

On connaît bien les modalités de résidence dans la cathédrale de Cambrai, analogues à celles des églises voisines (Tournai ou Laon). Une bonne moitié des chanoines résidait dans la cathédrale à l'époque du Grand Schisme, ce qui constitue un pourcentage honorable.

#### CHAPITRE II

#### L'ADMINISTRATION DU CHAPITRE

Les chanoines résidents apparaissent essentiellement comme des administrateurs de leurs immenses possessions. La gestion des prébendes s'effectuait au moyen du système des partitions, analogue à celui de Laon.

# CHAPITRE III

# LES AUXILIAIRES ET LES SERVITEURS DU CHAPITRE

Le personnel de la cathédrale constituait tout un monde autour duquel gravitait une foule de clercs et de laïcs.

# CHAPITRE IV

# LE CHAPITRE ET L'ÉVÊQUE

Les luttes entre les deux pouvoirs de la cathédrale, le chapitre et l'évêque, furent à peu près constantes, sauf, semble-t-il, sous Jean T. Serclaes, seul évêque de l'époque choisi par les chanoines et parmi eux. Lui excepté, les évêques, qu'ils

fussent originaires du royaume de France ou de la Flandre toute proche, connurent des conflits avec leurs chanoines, toujours provoqués par les mêmes questions de juridiction. L'étude de leur entourage met en évidence la présence au chapitre d'un parti favorable au prélat.

# CHAPITRE V

#### LE CHAPITRE ET LES PRINCES

La simple vue de la liste des membres du chapitre met en évidence que, conformément à l'évolution de la politique générale dans le royaume de France, le chapitre de Cambrai, tourné vers Paris pendant une bonne partie du XIV° siècle, passa dans l'orbite complète du duc de Bourgogne. Toutefois, si, aux débuts de la lutte entre les ducs d'Orléans et de Bourgogne, le premier disposait de quelques appuis à Cambrai, les années suivantes virent une véritable hégémonie des milieux « bourguignons » sur la cathédrale de Cambrai, le duc de Bourgogne étant favorisé par la situation géographique de ses possessions et par sa charge de gavenier et protecteur des églises de Cambrai.

# CHAPITRE VI

#### LE CHAPITRE FACE AU GRAND SCHISME

Un nombre infime de chanoines prirent le parti d'Urbain VI après l'élection de Fondi, et le chapitre, tout au long du Grand Schisme, s'aligna avec un peu de retard sur les positions françaises. On conserve cependant l'écho, lors de la seconde soustraction d'obédience, de tergiversations et de controverses à ce sujet.

### CHAPITRE VII

# VIE QUOTIDIENNE ET COMPORTEMENTS

La violence des mœurs apparaît occasionnellement dans les registres capitulaires, et les clercs n'y échappent pas (injures, et parfois voies de fait). Les quelques renseignements qu'on possède sur la moralité de ces derniers font penser que le devoir de chasteté était loin d'être toujours respecté et qu'une certaine tolérance existait à ce sujet, pourvu que le scandale fût évité; au début du XV<sup>e</sup> siècle une plus grande sévérité tente, semble-t-il, de s'imposer.

# NOTICES BIOGRAPHIQUES

Sur deux cent quatre-vingt-seize membres du chapitre recensés, cent vingttrois ont fait l'objet d'une notice, soit les chanoines reçus jusqu'en 1371 et quelques personnalités contemporaines des soustractions d'obédience.

Les notices comportent les éléments suivants : données biographiques ; bénéfices possédés au chapitre de Cambrai ; études ; fonctions successives ; prébendes ou dignités possédées en dehors du chapitre cathédral de Cambrai.

-